

GARANTIE LIMITÉE – MACHINERIE DB

Machines, équipements et accessoires neufs

Client : _____

Produit / modèle : _____

Numéro de série (si applicable) : _____

Date d'achat : _____

1. COUVERTURE ET DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie commerciale de Machinerie DB couvre uniquement les **défauts de fabrication reconnus**, selon les conditions applicables au produit acheté.

Vente à usage commercial

Toute machine, tout équipement ou tout accessoire vendu pour un usage commercial bénéficie d'une garantie commerciale d'une durée maximale de 3 mois à compter de la date d'achat, sous réserve des conditions et exclusions du présent contrat.

Aucune prolongation de la garantie commerciale ne sera accordée en raison du nombre d'heures d'utilisation, de l'immobilisation de la machine, du délai de réparation ou du délai d'obtention d'une pièce.

Vente à usage non commercial

Pour les ventes à usage non commercial, la durée de la garantie est de 1 an, dans les documents fournis avec le produit ou dans les conditions de garantie particulières applicables à celui-ci.

Produits usagés

Les machines, équipements et accessoires vendus usagés sont vendus sans garantie commerciale de Machinerie DB, sous réserve des garanties ou droits qui ne peuvent légalement être exclus.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un mauvais entretien, d'une surcharge, d'une modification non autorisée ou de l'utilisation d'un équipement incompatible.

2. PIÈCES ET REMPLACEMENT

Lorsqu'une pièce est reconnue comme défectueuse en raison d'un défaut de fabrication couvert, le client doit retourner ou remettre la pièce défectueuse à Machinerie DB, selon les modalités convenues, afin qu'elle puisse être vérifiée et remplacée.

Le remplacement sous garantie est conditionnel à la remise de la pièce défectueuse. Si le client souhaite conserver cette pièce ou refuse de la remettre pour échange, la pièce de remplacement pourra lui être facturée.

Aucune pièce n'est expédiée gratuitement au client. Les frais d'expédition, de livraison et de transport des pièces ne sont pas inclus dans la garantie.

3. MAIN-D'ŒUVRE ET RÉPARATIONS

La main-d'œuvre admissible à la garantie est limitée aux travaux effectués **sur place, chez Machinerie DB ou à l'endroit de service désigné par Machinerie DB.**

IMPORTANT – SERVICE SUR PLACE UNIQUEMENT

Aucun mécanicien de Machinerie DB ne se déplace chez le client dans le cadre de la garantie. Aucun déplacement, service mobile ou frais de déplacement n'est inclus dans la garantie.

Le client doit apporter ou faire transporter la machine ou l'accessoire au lieu de service indiqué par Machinerie DB.

Les frais de transport, de chargement, de déchargement et de remorquage sont entièrement à la charge du client.

Les travaux doivent être autorisés par Machinerie DB avant leur exécution. Les réparations effectuées sans autorisation préalable ne sont pas automatiquement couvertes.

4. DIAGNOSTIC ET INSPECTION

Machinerie DB peut inspecter le produit afin de déterminer si le problème résulte d'un défaut de fabrication.

Les frais de diagnostic, d'inspection et de réparation sont à la charge du client lorsque le problème n'est pas couvert par la garantie, qu'aucun défaut de fabrication n'est constaté ou que la défectuosité résulte d'une cause exclue.

Taux de diagnostic : _____125_____ \$ / heure

5. PIÈCES D'USURE ET CONSOMMABLES

Les pièces d'usure normale et les consommables ne sont pas couverts par la garantie, sauf obligation légale applicable ou garantie écrite particulière.

Cela comprend notamment :

- Courroies et sangles;
- Dents de godet;
- Huiles;
- Essence et carburant;
- Graisse et autres fluides;
- Embrayages (*clutches*);
- Couteaux;
- Marteaux;
- Fléaux;
- Lames;
- Filtres et éléments d'entretien;
- Autres pièces normalement soumises à l'usure.

Les dommages causés par l'usure normale, un manque d'entretien ou l'utilisation inadéquate du produit ne constituent pas, à eux seuls, un défaut de fabrication.

6. COMPATIBILITÉ DES MACHINES ET ACCESSOIRES

Chaque accessoire doit être installé et utilisé sur une machine adaptée à ses exigences et à ses capacités.

Le client est responsable de vérifier la compatibilité de l'accessoire avec la machine utilisée, notamment en ce qui concerne le débit et la pression hydrauliques, la capacité de levage, le poids, les raccords et les autres spécifications techniques.

Tout dommage résultant de l'utilisation d'un accessoire sur une machine incompatible, sous-dimensionnée ou inadéquate n'est pas couvert par la garantie, sous réserve des droits applicables.

7. TRANSPORT ET DOMMAGES DE TRANSPORT

Le transport de la machine ou de l'accessoire n'est pas inclus dans la garantie.

Les dommages, pertes ou défauts résultant du transport, de la manutention, du chargement ou du déchargement après la prise en charge du transport par le client ou son transporteur ne sont pas couverts par la garantie de Machinerie DB.

Le client doit inspecter la marchandise à la réception et signaler rapidement tout dommage apparent au transporteur et à Machinerie DB.

Machinerie DB n'est pas responsable des dommages causés par un transporteur ou par une personne responsable du transport.

8. ENTRETIEN ET UTILISATION

Le client doit respecter les instructions du fabricant concernant l'utilisation, l'entretien, le graissage, les huiles, les filtres et les inspections périodiques.

Tout dommage résultant notamment :

- d'un entretien insuffisant;
- d'une mauvaise utilisation;
- d'une surcharge;
- d'une modification non autorisée;
- d'une utilisation abusive;
- de l'utilisation du produit malgré une anomalie connue;

peut être exclu de la garantie, sous réserve des droits applicables.

9. DISPONIBILITÉ DES PIÈCES ET DÉLAIS

Machinerie DB **ne contrôle pas les délais de fabrication, de disponibilité, d'approvisionnement ou de transport des pièces et des machines provenant de ses fournisseurs.**

Les délais communiqués au client sont **estimatifs et non garantis**. Ils peuvent changer à tout moment en fonction notamment des stocks, de la production, des fournisseurs, des transporteurs, des douanes ou d'autres circonstances indépendantes de Machinerie DB.

Machinerie DB transmettra au client les informations disponibles concernant les délais, mais **ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une modification d'un délai qui dépend d'un fournisseur ou d'un transporteur.**

10. RÉCLAMATION ET ACCEPTATION

Toute réclamation doit être signalée à Machinerie DB dès que possible.

Le client doit fournir une description du problème ainsi que les photos, vidéos, preuves d'achat et autres renseignements raisonnablement nécessaires à l'évaluation.

Aucune réparation importante ne doit être effectuée sans l'autorisation préalable de Machinerie DB lorsque la réparation est présentée comme une réclamation de garantie.

En signant le présent document, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions de garantie, notamment des dispositions concernant :

- la durée de la garantie;
- la main-d'œuvre;
- le service sur place;
- l'absence de déplacement d'un mécanicien;
- le transport;
- le remplacement des pièces;
- les pièces d'usure;
- la compatibilité des accessoires;

- l'entretien;
- les délais d'approvisionnement.

Le présent document ne vise pas à limiter les garanties légales ni les autres droits qui ne peuvent être exclus en vertu des lois applicables.

SIGNATURES

CLIENT

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

MACHINERIE DB

Représentant : _____

Signature : _____

Date : _____